



**MINISTÈRE  
DE L'EUROPE  
ET DES AFFAIRES  
ÉTRANGÈRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Communiqué de presse

### **Déclaration conjointe de la France et la Pologne**

*« L'accord UE-Mercosur doit être complété afin de protéger efficacement le secteur agricole et faire respecter les règles européennes. »*

**Lundi 7 Juillet 2025**

---

La France et la Pologne sont ainsi alignées sur la nécessité de trouver un meilleur équilibre avec le MERCOSUR entre la promotion du libre-échange à laquelle l'Union européenne est attachée et la défense des intérêts stratégiques de l'Europe, y compris la sécurité et la sûreté alimentaire.

La France et la Pologne réaffirment leur soutien à un libre-échange juste et réciproque, et aux accords commerciaux soutenables, moteurs essentiels de croissance, d'accès aux marchés et de rayonnement international pour nos entreprises.

Cependant, la Pologne et la France estiment que ce dernier ne réunit à ce jour pas les conditions requises pour protéger les agriculteurs européens contre les risques de perturbation de marché et assurer durablement la souveraineté alimentaire du continent.

M. Haddad et M. Szlapka partagent la nécessité de voir insérer dans l'accord UE-Mercosur une clause de sauvegarde agricole spécifique pour les produits sensibles, permettant de réagir rapidement et efficacement, sur le fondement de critères précis, en cas de menace de perturbation du marché ou de préjudice avéré pour nos filières, au niveau d'un ou de plusieurs Etats membres.

L'accord UE-Mercosur ne garantit pas non plus suffisamment la défense de nos normes sanitaires, environnementales et sociales, et de bien-être animal, ni le respect d'une équité entre producteurs que nous appelons de nos vœux. C'est pourquoi l'enjeu pour l'Union européenne réside également, et en complément, dans la mise en œuvre effective de **mesures miroirs** et de **contrôles sanitaires et phytosanitaires rigoureux**, garants de conditions de concurrence justes et de la protection des consommateurs.

Les partenaires sont convaincus que la solidarité européenne sera déterminante pour parvenir à un accord bénéfique à toutes les parties.

**Contacts presse**

**Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères**

Cabinet de M. Benjamin HADDAD, ministre délégué chargé de l'Europe

Tél : 01 43 17 55 76

Mél : [presse.europe@diplomatie.gouv.fr](mailto:presse.europe@diplomatie.gouv.fr)